

The logo for 'mgen' is displayed in white lowercase letters on a green square background. A small white star is positioned above the letter 'n'.

GRUPE **vyv**



Référencement Ministère de la transition écologique et
solidaire

Ministère de la cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriales

Comité de suivi du 28 juin 2022

- 1. Données de portefeuille au 31/12/2021**
2. Résultats techniques et transferts de solidarité
3. Actualités de l'offre
4. Services et prévention MGEN
5. Promotion de l'offre
6. Questions

Retour sur les **demandes d'évolution de reporting** formulées précédemment par le ministère



REPORTING SUR LES DONNÉES DE PORTEFEUILLE

DEMANDE MINISTÈRE

Détailler les reporting de la façon suivante :

- ✓ **Prestations / PP** ou ratio prestations / cotisations
- ✓ Reporting par **genre**
- ✓ **Prestations sur 3 ans** d'historique
- ✓ Reporting par **tranche d'âge homogènes**

RETOUR MGEN

Evolutions non réalisables dans les délais ;
expression de besoins à rédiger et fournir à
la DSI MGEN pour septembre 2022, pour une
livraison pour le CoSui 2023

REPORTING SUR LES TRANSFERTS DE SOLIDARITÉ

DEMANDE MINISTÈRE

Fournir des données plus détaillées sur les
transferts de solidarité

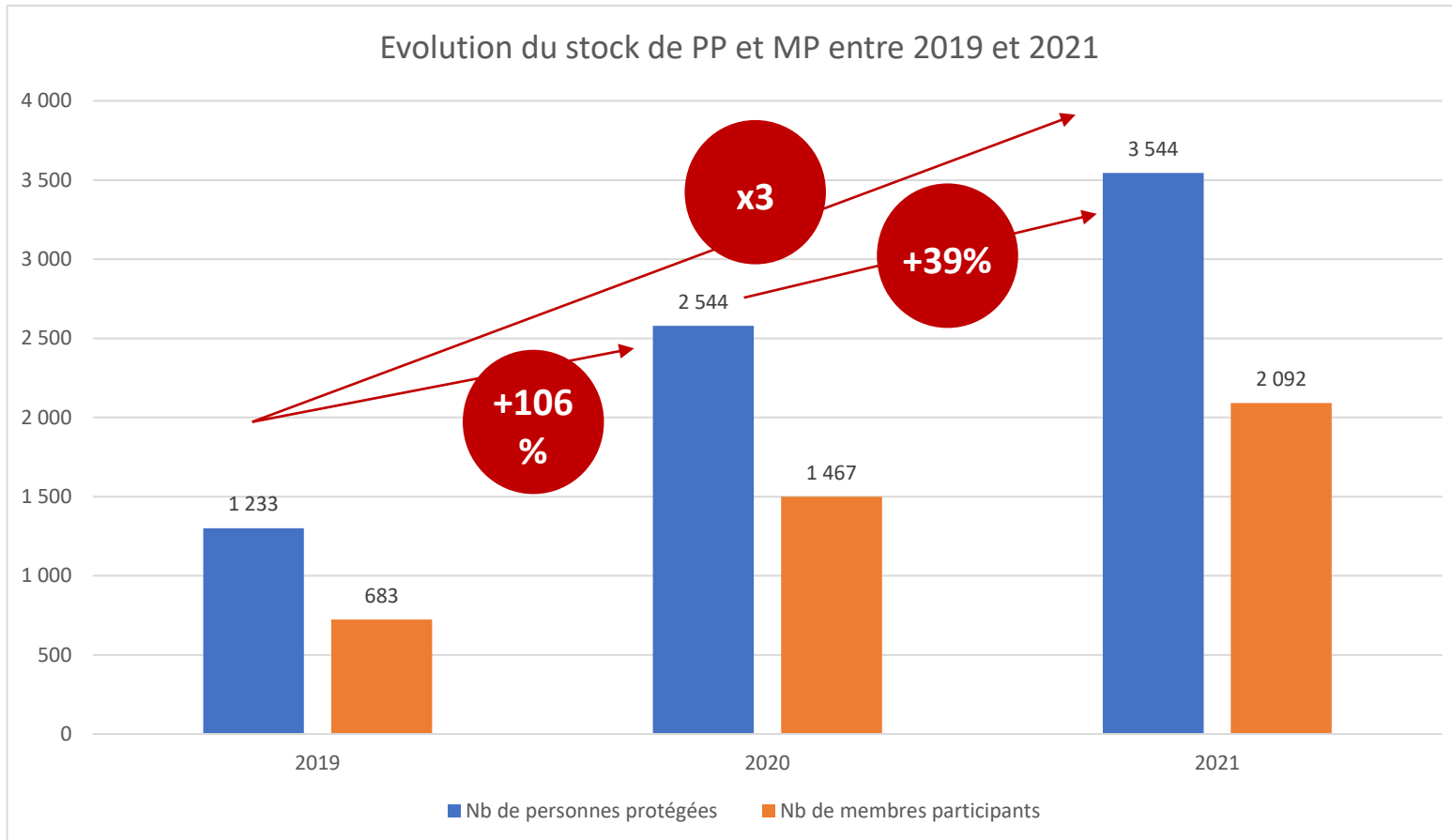
RETOUR MGEN

Les besoins exprimés le 29 juillet 2021 sont
couverts par le « **reporting MET** », qui a été
testé et déployé en production sur T1 2022.

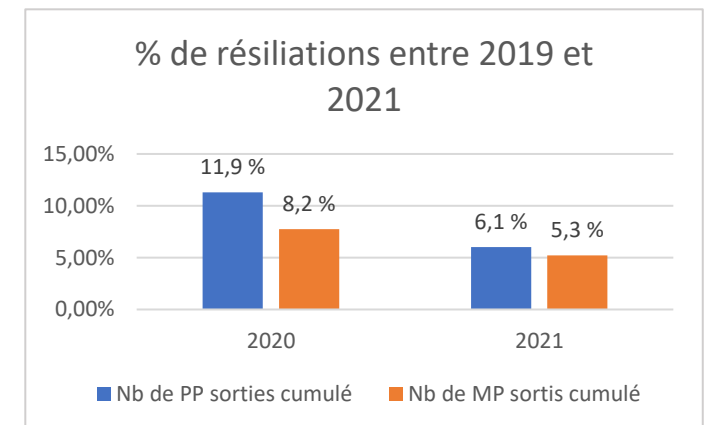
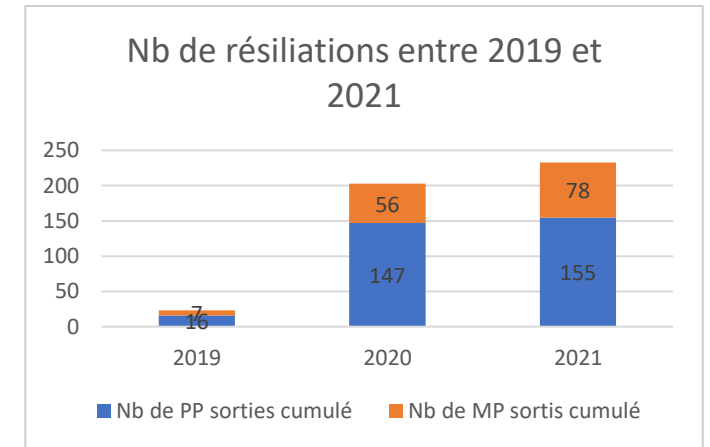


Un portefeuille en « stabilisation » : un stock de personnes protégées qui continue d'augmenter en 2021 mais moins vite qu'en 2020, et une diminution du % de résiliations

Triplement de l'effectif total depuis 2019



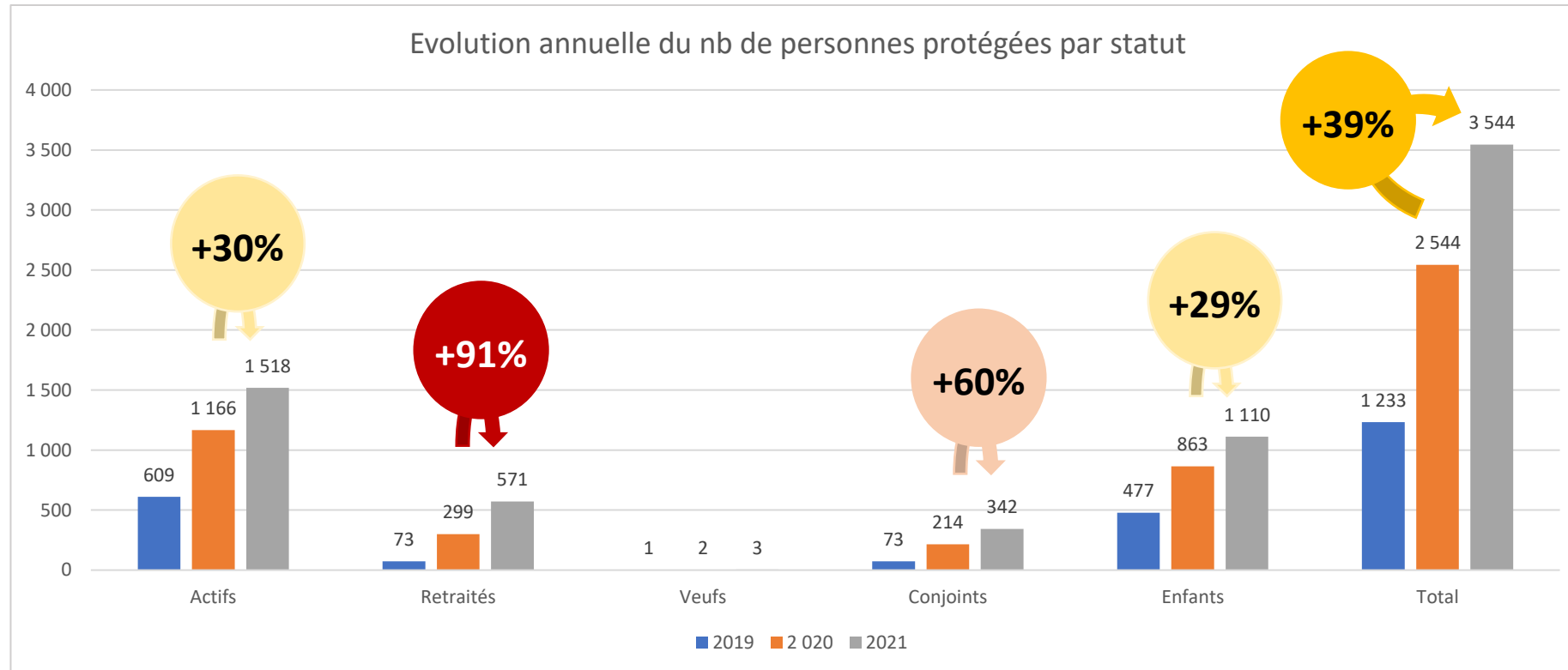
Un % de résiliations en 2021 qui diminue légèrement par rapport à 2020





La hausse du nb de personnes protégées concerne tous les statuts, et a été significative en particulier chez les **retraités**

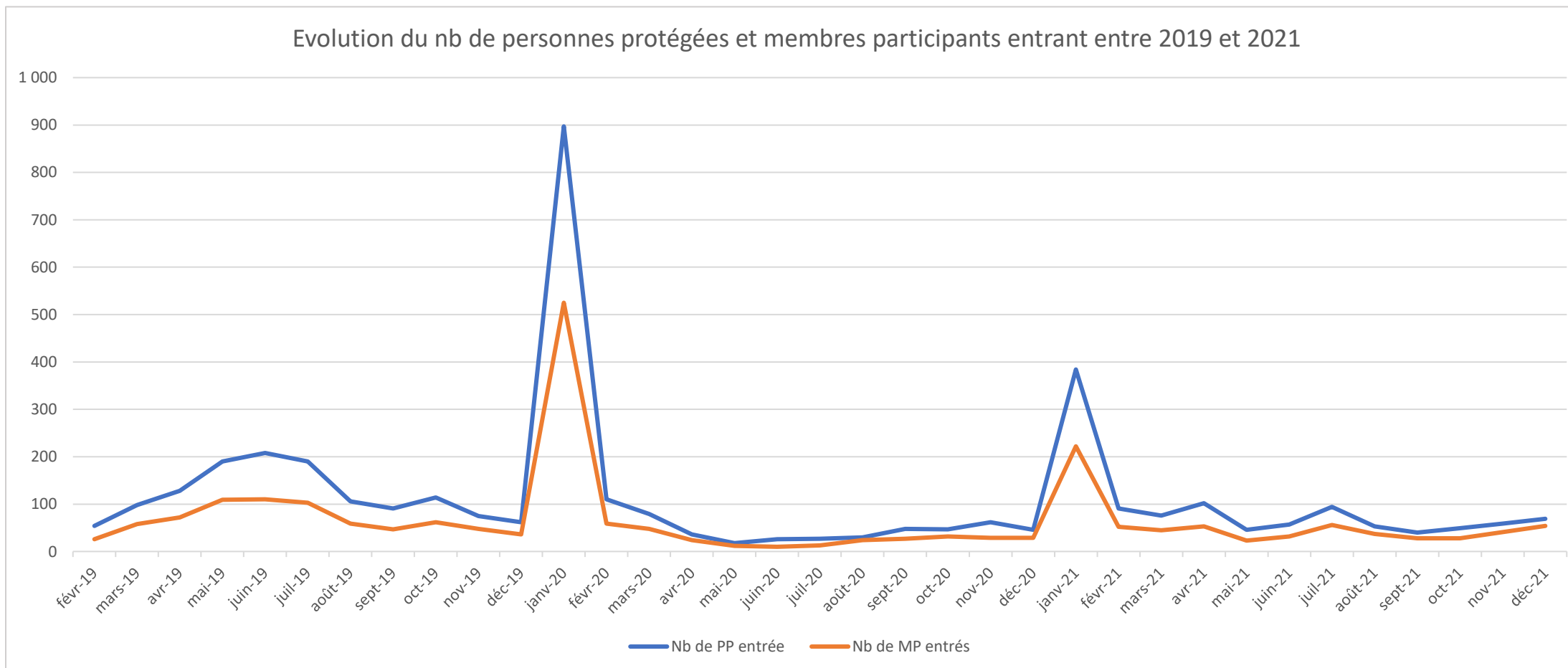
Sur 2021, ce sont les retraités qui ont augmenté significativement : **+ 91%** (+60% pour les conjoints, +30% pour les actifs, +29% pour les enfants





Sur 2021, nous observons un **pic d'adhésion en janvier**, et dans une moindre mesure en **avril** et en **juillet** également

Sur 2021, on continue d'observer le **pic d'adhésion de janvier**. Toutefois, les entrées sont plus « lissées » dans le temps qu'en 2020 → Petits **pics d'adhésion en avril et juillet 2021**, potentiellement en lien avec des campagnes de promotion de l'offre ?

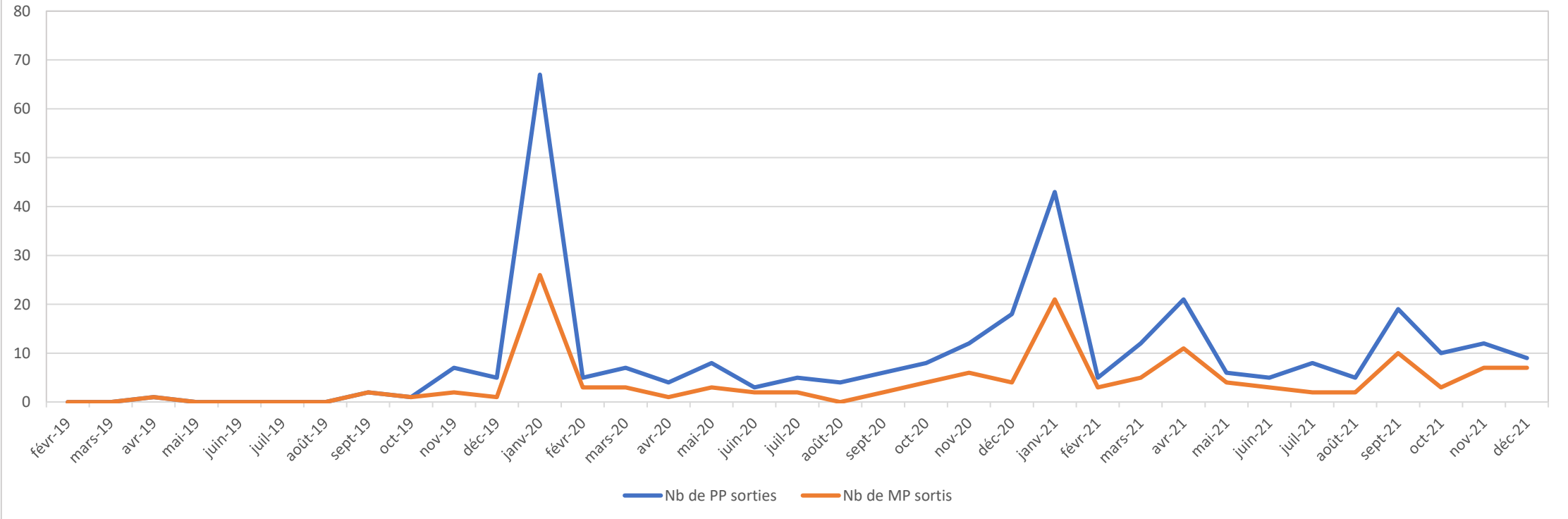




Nous observons une **saisonnalité similaire** pour les résiliations

- ✓ En 2021, on observe les **résiliations essentiellement sur janvier**, et dans une moindre mesure sur **avril et septembre**
- ✓ **50%** des résiliations en 2021 concernent les membres participants (vs **38%** en 2020)

Evolution du nb de personnes protégées et membres participants sortis entre 2019 et 2021





MET demeure une offre à la fois « familiale » et plutôt senior

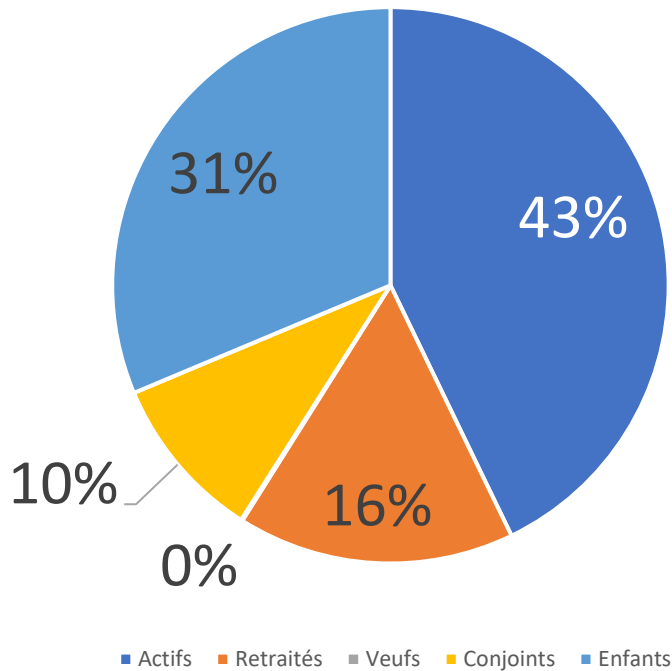


E vyv

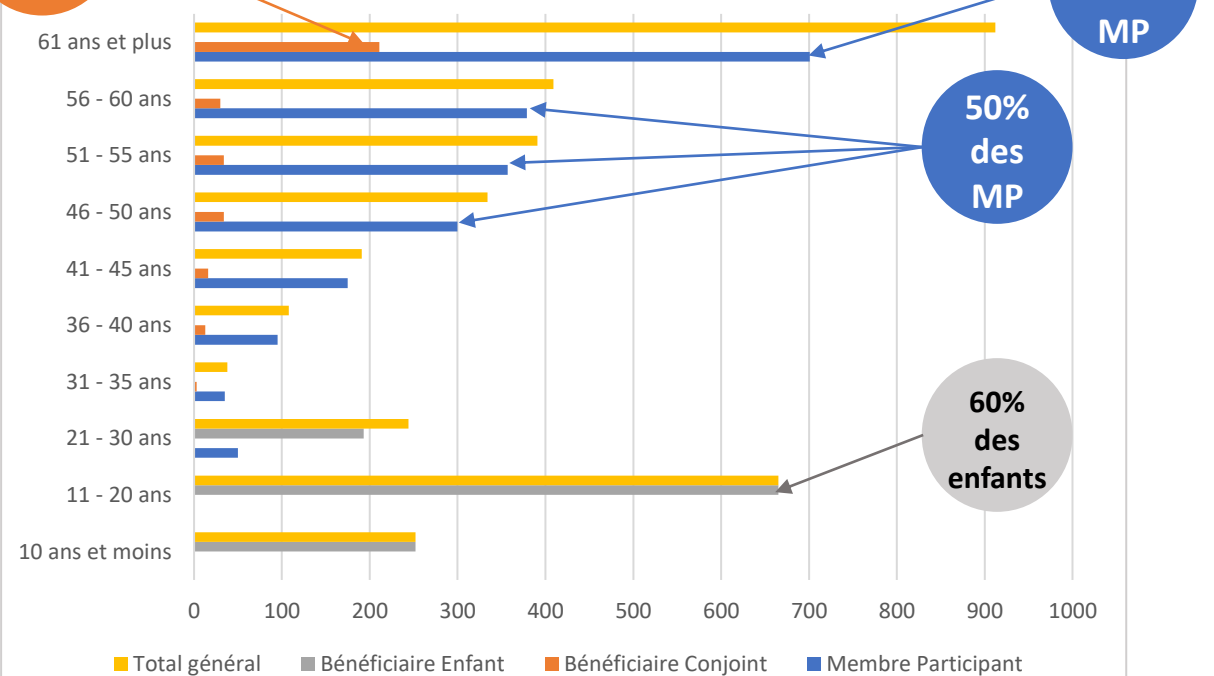
- ✓ **43%** des personnes protégées sont actifs et **16%** sont retraités
- ✓ **41%** sont bénéficiaires, dont 10% de conjoints et 31% d'enfants ; **16%** des membres participants adhèrent en couple (15% l'an dernier)

- ✓ **50%** des MP sont âgés de 46 à 60 ans (vs 55% l'an dernier) et **34%** ont 61 ans et plus (vs 28% l'an dernier)
- ✓ **62%** des conjoints sont âgés de 61 ans et plus (vs 53% l'an dernier)
- ✓ **60%** des enfants sont âgés entre 11 et 20 ans (idem 2020)

Répartition des personnes protégées par statut



Répartition des personnes protégées par tranche d'âge et par statut



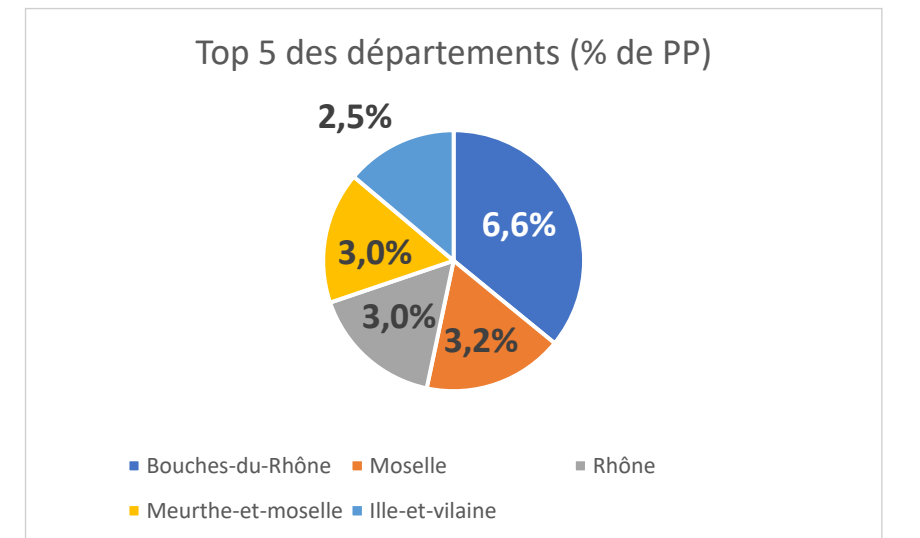
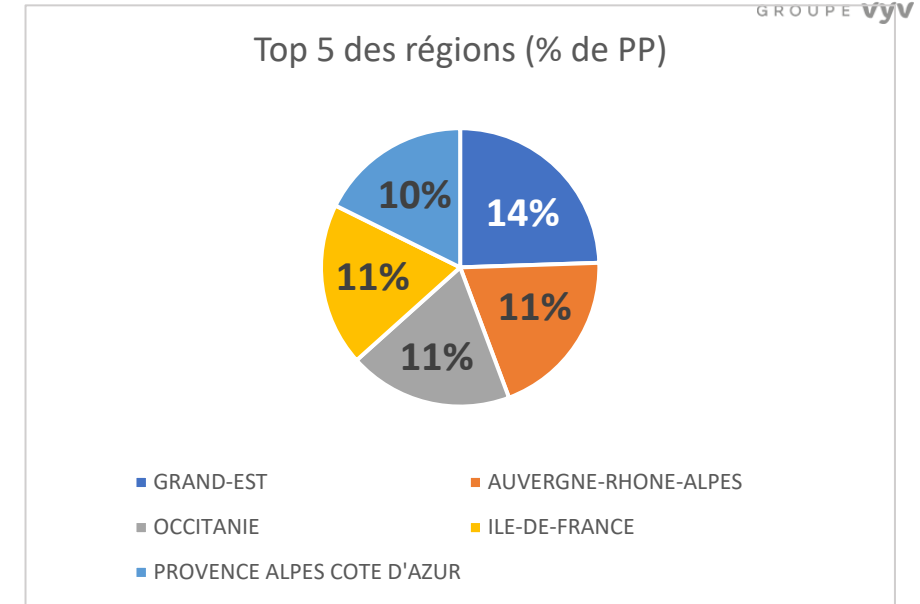
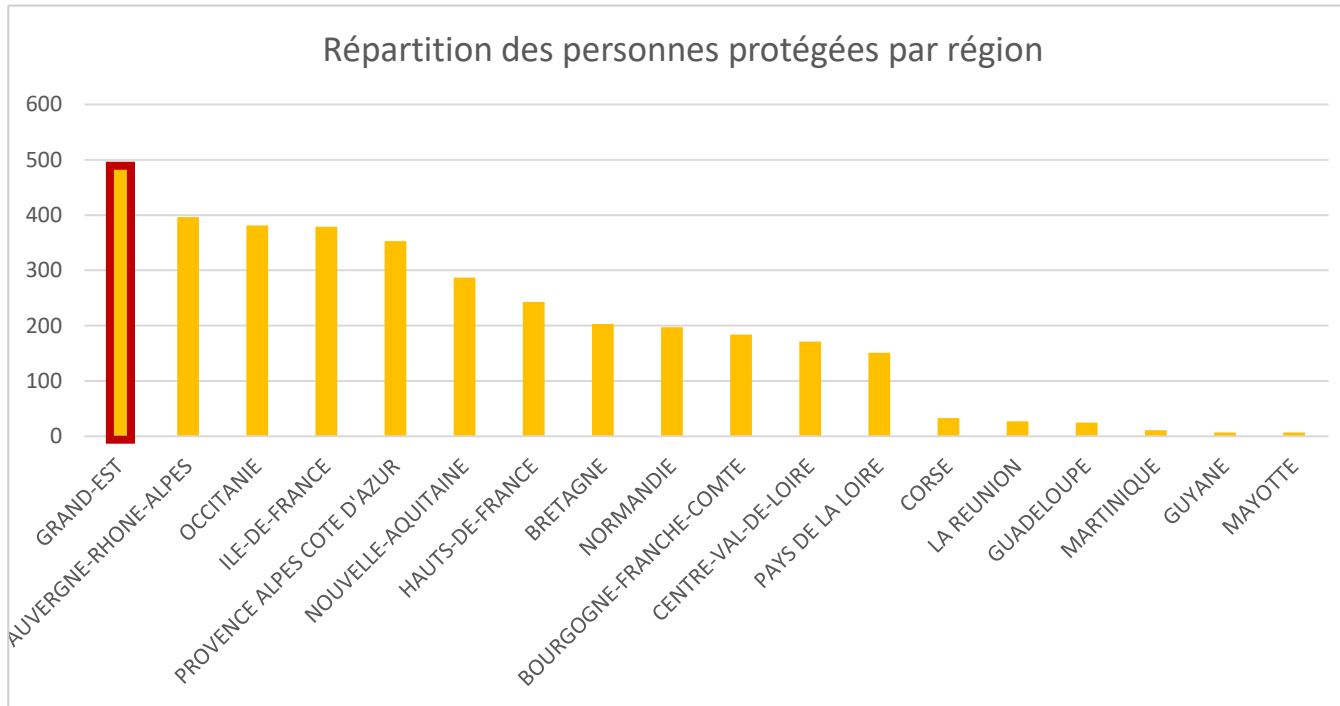


Les personnes protégées proviennent majoritairement du **Grand-Est**, et le département « **Bouches du Rhône** » est le plus représenté



GRUPE **vyv**

✓ **14%** des personnes protégées proviennent de la région Grand-Est (vs 16% l'an dernier) et **7%** proviennent des Bouches du Rhône





L'immense majorité des adhérents proviennent du ministère de la transition écologique et solidaire

- ✓ **91%** des personnes protégées relèvent du Ministère de la transition écologique et solidaire (soit 92% des membres participants) vs 87% l'an dernier

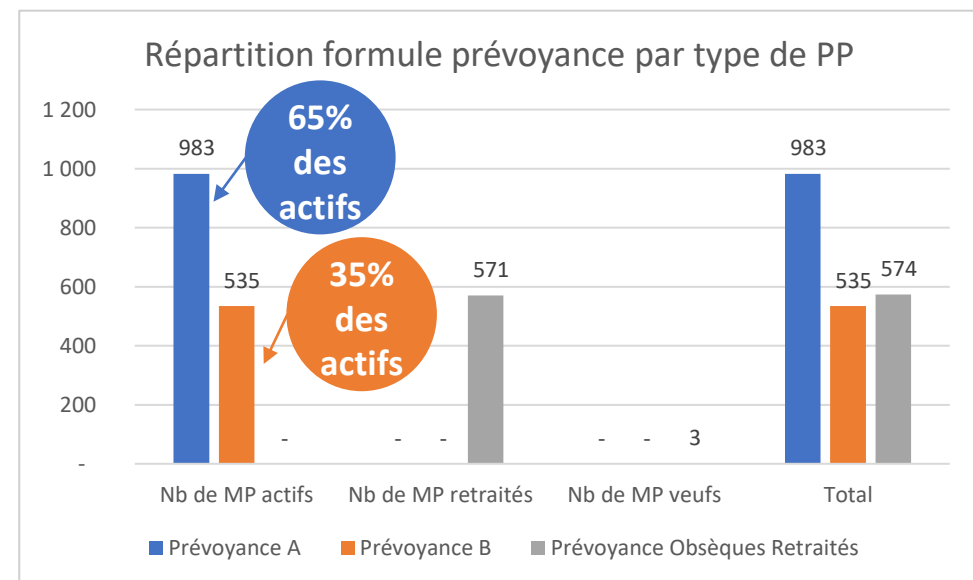
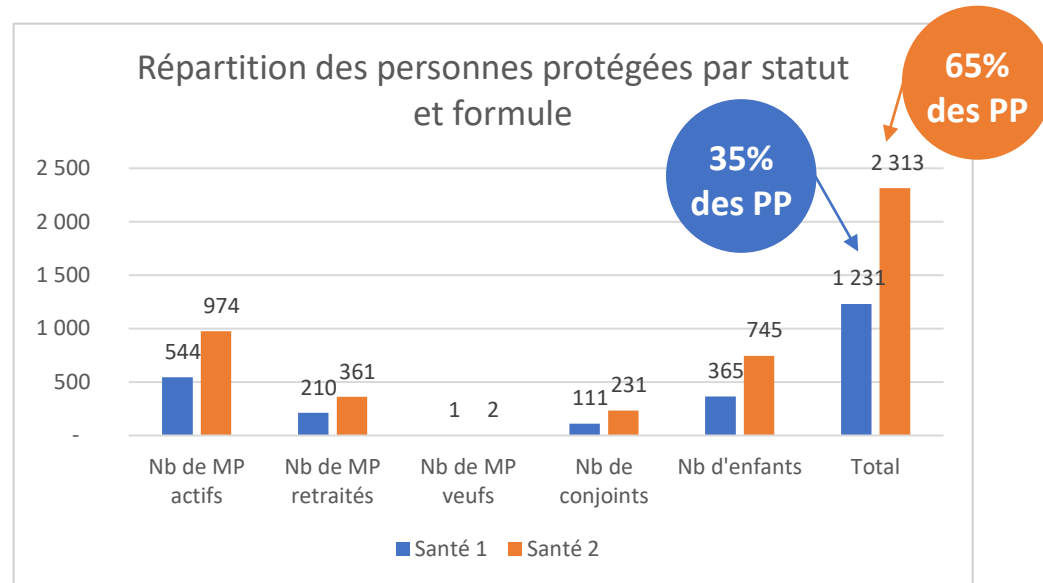
Ministère / Employeur	Membre Participant	Bénéficiaire Conjoint	Bénéficiaire Enfant	Total en Nb	Total en %
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	1926	304	994	3224	91,0%
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	44	8	37	89	2,5%
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ	27	13	24	64	1,8%
MINIST COHESION TERRITOIRES RELATIONS COLLEC TERRI	41	13	7	61	1,7%
CEREMA	18	1	20	39	1,1%
METEO FRANCE	19	2	11	32	0,9%
INS NATIONAL INFORMATION GEOGRAPHIQUE FORESTIERE	8	1	3	12	0,3%
PARC NATIONAL LES CALANQUES	2		6	8	0,2%
PARC NATIONAL DES CEVENNES	2		5	7	0,2%
AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE	1		3	4	0,1%
ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L ETAT	3			3	0,1%
AGENCE DE L EAU LOIRE-BRETAGNE	1			1	0,0%
Total général	2092	342	1110	3544	100%



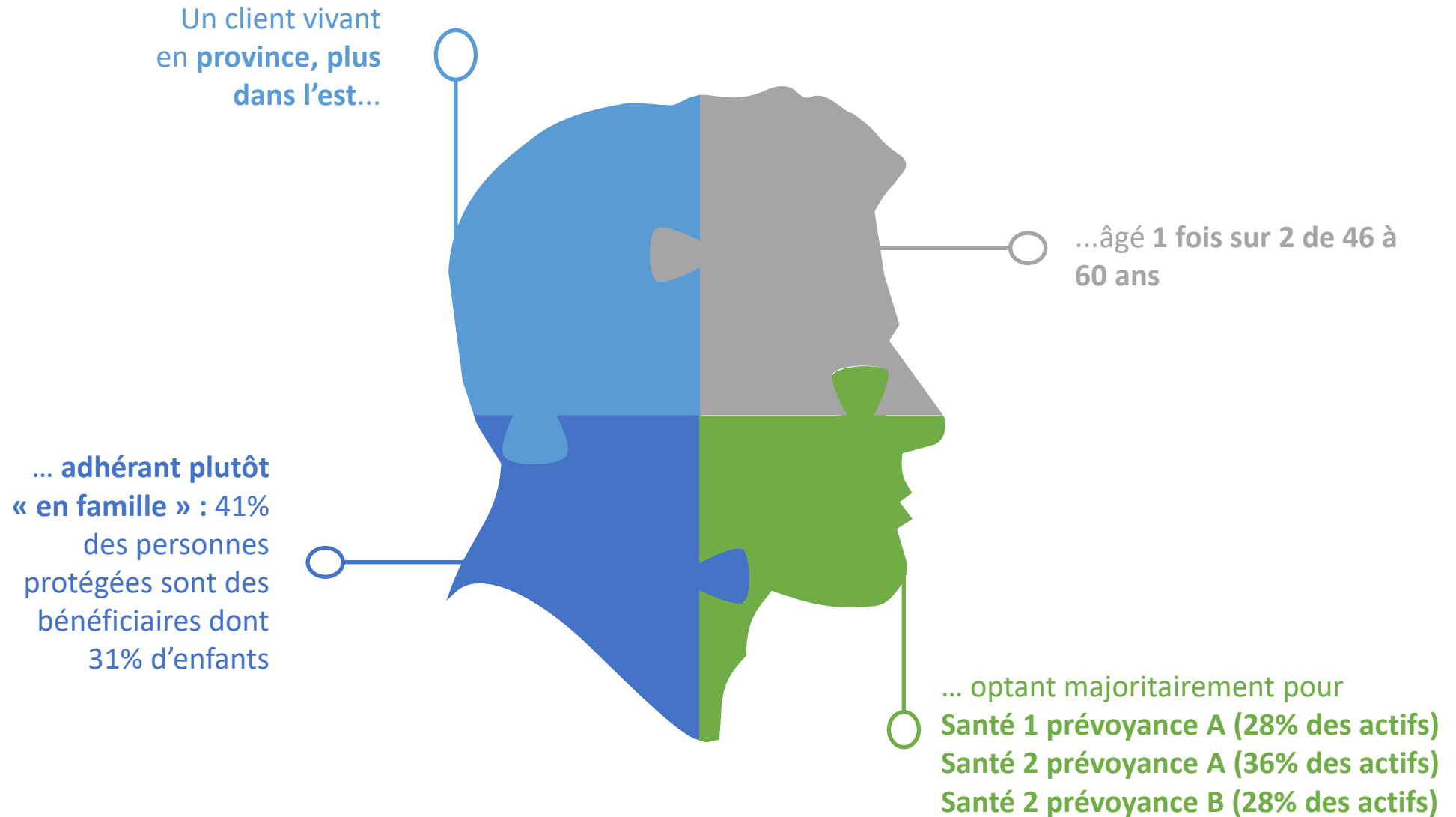
Les adhérents choisissent plutôt des garanties haut de gamme en santé, et milieu de gamme en prévoyance

- ✓ **65%** des personnes protégées sur santé 2 (vs 66% l'an dernier)
- ✓ **35%** des personnes protégées sur santé 1

- ✓ **65%** des actifs choisissent prév. A (idem en en 2020) et **35%** prév. B
- ✓ Les actifs sur santé 1 choisissent plutôt un couplage avec prév. A (**28% des actifs sont sur santé 1 prév A**), en revanche ceux sur santé 2 choisissent de manière équivalente prév. A/B (**36%** et **28%**)



Découverte du **profil type** Offre MET



1. Données de portefeuille au 31/12/2021

2. Résultats techniques et transferts de solidarité

3. Actualités de l'offre

4. Services et prévention MGEN

5. Promotion de l'offre

6. Questions

Un solde débiteur de 462 k€ en santé

DEBIT		CREDIT	
1. Prestations		2. Cotisations brutes TTC	
Actifs	980 098,43 €	Actifs	1 153 034,34 €
Retraités	501 689,72 €	Retraités	519 544,44 €
Conjoints	234 591,66 €	Conjoints	283 971,24 €
Enfants	375 045,23 €	Enfants	200 221,03 €
Total	2 091 425,04 €	Total	2 156 771,05 €
3. Taxes		4. Produits financiers	5 453,46 €
Actifs	135 078,91 €		
Retraités	60 866,99 €		
Conjoints	33 279,46 €		
Enfants	23 516,99 €		
Total	252 742,35 €		
5. Forfait patientèle	19 154,87 €		
6. Taxe Covid au titre 2021		6. Taxe Covid au titre 2021	
	24 752,37 €		23 011,75 €
Total	24 752,37 €	Total	23 011,75 €
7. Frais et chargements de gestion			
Actifs	122 154,65 €		
Retraités	55 041,29 €		
Conjoints	30 083,01 €		
Enfants	21 204,48 €		
Total	228 483,43 €		
8. Provisions techniques au 31.12.N		9. Provisions techniques au 01.01.N	
PSAP Actifs	127 312,44 €	PSAP Actifs	127 536,83 €
PSAP Retraités	65 168,29 €	PSAP Retraités	39 111,41 €
PSAP Conjoints	30 472,89 €	PSAP Conjoints	25 653,10 €
PSAP Enfants	48 717,48 €	PSAP Enfants	48 089,65 €
Total	271 671,10 €	Total	240 390,99 €
SOLDE CREDITEUR DE L'EXERCICE	0,00 €	SOLDE DEBITEUR DE L'EXERCICE	462 601,91 €
TOTAL	2 888 229,16 €	TOTAL	2 888 229,16 €



A retenir

- ✓ Solde débiteur de 462 k€ soit 24% des cotisations HT
- ✓ Dégradation du compte de résultat santé par rapport à l'année dernière, qui était débiteur de 195 k€, soit 14,3% des cotisations HT
- ✓ Pour mémoire, 2020 était une année atypique en raison de la situation sanitaire, qui avait entraîné une diminution des prestations santé.

Un déficit cumulé de 788 k€ du compte santé

Survenance	Cotisations						
	Cotisations brutes TTC antérieures	Cotisations brutes TTC encaissées en N	Taxes	Forfait patientèle	Taxe covid	Frais et chargements de gestion	Cotisations nettes HT
2019	401 261,98 €	-94,39 €	46 998,25 €	3 765,26 €		42 500,32 €	307 903,76 €
2020	1 543 158,73 €	-5 163,14 €	180 183,35 €	13 976,36 €	60 168,29 €	162 937,47 €	1 120 730,12 €
2021	0,00 €	2 162 028,58 €	253 358,35 €	19 210,17 €		229 040,43 €	1 660 419,63 €
Total	1 944 420,71 €	2 156 771,05 €	480 539,95 €	36 951,80 €	60 168,29 €	434 478,22 €	3 089 053,50 €

Survenance	Prestations					Solde ²	S/P ³
	Prestations antérieures	Prestations versées en N	Total prestations	PSAP	Charge totale de sinistres ¹		
2019	396 278,63 €	5 878,74 €	402 157,37 €	844,08 €	403 001,45 €	-95 097,69 €	130,9%
2020	1 118 230,33 €	196 359,29 €	1 314 589,62 €	17 841,46 €	1 332 431,08 €	-211 700,96 €	118,9%
2021		1 889 187,01 €	1 889 187,01 €	252 985,57 €	2 142 172,58 €	-481 752,95 €	129,0%
Total	1 514 508,96 €	2 091 425,04 €	3 605 934,00 €	271 671,10 €	3 877 605,10 €	-788 551,60 €	125,5%



A retenir

- ✓ Portefeuille en croissance sur 2021 (augmentation de +40 % des effectifs)
- ✓ Le compte de résultat cumulé santé est déficitaire
- ✓ Le meilleur résultat de la survenance 2020 est à relativiser du fait du contexte sanitaire

**Le solde et le S/P ne tiennent pas compte des transferts de solidarité.*

Focus sur les transferts de solidarité

Rappels méthodologiques du calcul :

- du montant des transferts intergénérationnels égal à la différence entre les prestations relatives aux risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et aux risques liés à la maternité versées aux adhérents retraités bénéficiaires du dispositif, et les cotisations correspondantes ;
- du montant des transferts familiaux égal à la différence entre les prestations relatives aux risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et aux risques liés à la maternité versées aux ayants droit des adhérents bénéficiaires du dispositif, et les cotisations correspondantes.
- La somme de ces deux montants constitue le total des transferts de solidarité.

Rappel de la méthode de calcul dans l'arrêté du 19 décembre 2007 :

- $(\text{Prestations} + \text{Variation de provisions}) * (1+10\%) - \text{Cotisations nettes de taxes} + \text{Variation de cotisations non acquises}$

2020

TOTAL 2020		
	Bénéficiaires	Retraités
Cotisations brutes	337 904,99 €	282 934,18 €
COTISATIONS NETTES	298 316,88 €	249 787,47 €
Prestations	388 484,28 €	194 363,97 €
Provisions techniques au 01.01.N	34 385,91 €	8 737,85 €
Provisions techniques au 31.12.N	73 742,75 €	39 111,41 €
Chargements 10%	40 582,11 €	22 479,77 €
CHARGE DE PRESTATIONS	446 403,23 €	247 211,50 €
TRANSFERTS	148 087,05 €	-2 575,80 €

2021

TOTAL 2021		
	Bénéficiaires	Retraités
Cotisations brutes	484 192,27 €	519 544,44 €
COTISATIONS NETTES	427 395,82 €	458 677,45 €
Prestations	609 636,89 €	501 689,72 €
Provisions techniques au 01.01.N	73 742,75 €	39 111,41 €
Provisions techniques au 31.12.N	79 190,37 €	65 168,29 €
Chargements 10%	61 508,45 €	52 774,66 €
CHARGE DE PRESTATIONS	676 592,96 €	580 521,26 €
TRANSFERTS	249 197,14 €	121 843,81 €



Constats 2021

- ✓ Solidarité constatée sur les bénéficiaires notamment les enfants
- ✓ 371 K€ de transferts de solidarité
- ✓ 80% du solde débiteur du compte de résultat santé
- ✓ Résultat santé déficitaire d'environ 91,6 K€ après transferts de solidarité

Un solde débiteur de 153 k€ en prévoyance

DEBIT		CREDIT	
1. Prestations		2. Cotisations brutes TTC	
Incapacité	395 625,36 €	Incapacité	524 851,72 €
Invalidité	0,00 €	Invalidité	329 722,02 €
Prestations Invalidité Décès	193 268,09 €	Prestations Invalidité Décès	177 053,23 €
Frais d'obsèques	12 000,00 €	Frais d'obsèques	21 203,98 €
Total	600 893,45 €	Total	1 052 830,95 €
3. Taxes		4. Produits financiers	
Incapacité	34 521,34 €		12 321,66 €
Invalidité	27 371,85 €		
Prestations Invalidité Décès	450,88 €		
Frais d'obsèques	0,00 €		
Total	62 344,07 €		
5. Frais et chargements de gestion			
Incapacité	58 839,65 €		
Invalidité	36 282,02 €		
Prestations Invalidité Décès	21 192,28 €		
Frais d'obsèques	2 544,48 €		
Total	118 858,43 €		
6. Provisions techniques au 31.12.N		7. Provisions techniques au 01.01.N	
Incapacité	604 492,83 €	Incapacité	327 133,24 €
Invalidité	108 051,82 €	Invalidité	31 200,26 €
Prestations Invalidité Décès	80 084,82 €	Prestations Invalidité Décès	0,00 €
Frais d'obsèques	4 000,00 €	Frais d'obsèques	2 000,00 €
Total	796 629,46 €	Total	360 333,50 €
SOLDE CREDITEUR DE L'EXERCICE	0,00 €	SOLDE DEBITEUR DE L'EXERCICE	153 239,30 €
TOTAL	1 578 725,41	TOTAL	1 578 725,41 €



A retenir

- ✓ Solde débiteur de 153 k€, soit 15% des cotisations HT
- ✓ L'an dernier, le solde était créditeur de 263 k€ soit 33% des cotisations HT
- ✓ Le compte prévoyance est devenu déficitaire en décès (112 367 €) et en arrêt de travail (40 873 €) du fait d'une augmentation des nombres de décès et d'arrêts de travail.

Un bénéfice cumulé de 77 k€ sur le compte prévoyance

	Cotisations			Prestations				Solde ²	S/P ³	
	Cotisations brutes TTC antérieures	Cotisations brutes TTC encaissées en N	Taxes, Frais et chargements de gestion	Cotisations nettes	Prestations antérieures	Prestations versées en N	Provisions techniques			Charge totale de sinistres ¹
2019	247 471,48 €	-30,05 €	42 536,98 €	204 904,45 €	181 130,34 €	36 836,02 €	0,00 €	217 966,36 €	-13 061,91 €	106%
2020	837 008,49 €	-4 344,92 €	143 217,43 €	689 446,14 €	113 335,65 €	241 067,43 €	158 802,29 €	513 205,37 €	176 240,77 €	74%
2021	0,00 €	1 057 205,92 €	181 664,84 €	875 541,08 €	0,00 €	322 990,00 €	637 827,17 €	960 817,17 €	-85 276,10 €	110%
Total	1 084 479,97 €	1 052 830,95 €	367 419,26 €	1 769 891,66 €	294 465,99 €	600 893,45 €	796 629,46 €	1 691 988,90 €	77 902,76 €	96%



A retenir

- ✓ Portefeuille en croissance entre sur 2021 (augmentation de +40 % des effectifs)
- ✓ À noter : l'équilibre d'un compte en prévoyance s'étudie sur plusieurs exercices

**Le solde et le S/P ne tiennent pas compte des transferts de solidarité.*

Focus sur les dossiers prévoyance

2020

Arrêt de travail

Nombre de dossiers par tranche d'âge :

	2020
18 - 29 ans	0
30 - 39 ans	1
40 - 49 ans	13
50 - 59 ans	26
Plus de 59 ans	8
Total :	48

	2020
Durée moyenne de prise en charge (jours)	199,13
Durée médiane des prises en charge (jours)	159,00
Prestation moyenne versée	4 492,61 €
Prestation médiane versée	2 644,13 €

Décès

Nombre de dossiers par typologie de personnes assurées :

	2020
Actifs	1
Retraités	1
Total :	2

	2020
Coût moyen des Prestations Invalidité Décès	37 424,11 €
Coût moyen des Frais d'obsèques	2 000,00 €

2021

Arrêt de travail

Nombre de dossiers par tranche d'âge :	2021
18 - 29 ans	0
30 - 39 ans	2
40 - 49 ans	19
50 - 59 ans	54
Plus de 59 ans	16
Total :	91

	2021
Durée moyenne de prise en charge (jours)	212,21
Durée médiane des prises en charge (jours)	166,00
Prestation moyenne versée	4 347,53 €
Prestation médiane versée	2 699,02 €

Décès

Nombre de dossiers par typologie de personnes assurées	2021
Actifs	3
Retraités	3
Total :	6

	2021
Coût moyen des Prestations Invalidité Décès	64 422,70 €
Coût moyen des Frais d'obsèques	2 000,00 €

- Augmentation de +90% du nombre de sinistres arrêt de travail en 2021 (+40% d'effectif)
- Triplement du nombre de décès entre 2020 et 2021

1. Données de portefeuille au 31/12/2021
2. Résultats techniques et transferts de solidarité

3. Actualités de l'offre

4. Services et prévention MGEN
5. Promotion de l'offre
6. Questions

Rappel des évolutions 2022 présentées l'an dernier

2022



Consultations psychologiques

Objectif : accompagner les adhérents dans leur santé mentale suite à la COVID
MGEN rembourse en complément du forfait psychothérapie actuel

- *60€ par consultation effectuée par un psychologue ou psychologue, inscrits au répertoire Adeli*
- *Sans prescription médicale*
- *Dans la limite de 4 séances*
- *Du 22 mars au 31 décembre 2021*

2022



Forfait patient d'urgence

Objectif : limiter le reste à charge de l'assuré en cas de passage aux urgences hospitalières non-suivi d'une hospitalisation

- *Prise en charge de ce forfait en €*
- *À partir du 1^{er} septembre 2021*

2022



Modalités d'adhésion

Objectif : faciliter l'adhésion et le changement de formule de l'adhérent

- A partir du 1^{er} janvier 2022*
- *Possibilité d'adhérer en cours de mois au lieu du 1^{er} jour du mois*
 - *Changement de formule possible à partir du 13^{ème} d'ancienneté et dès le 1^{er} jour du mois suivant de la demande*

Principales évolutions de l'offre à venir à partir du 1^{er} janvier 2023

Source : modifications des RM 2023 validé par la commission des statuts du 5 avril 2022

Détail à venir dans
les prochaines
semaines



Fin de commercialisation des garanties **Rassurcap** (assurance individuelle décès ouverte aux MP et bénéficiaire < 65 ans) et **Sollicitudes** (frais d'obsèques et assistance en cas de décès)

Simplification des RM : un article unique rappelle que les MP auront la possibilité de souscrire à des offres additionnelles couvrant ces besoins ; les détails de chacune de ces garanties figurent au sein des notices d'information correspondantes



Simplification de l'article 8-3 des statuts de MGEN

Afin de faciliter la compréhension du membre participant, il est proposé de modifier l'article 8.3 des statuts MGEN afin de regrouper en tête d'article les modalités d'adhésion (formalisme du dossier d'adhésion) et de prise d'effet des garanties.

Ces éléments étaient précédemment situés de part et d'autre de l'article, ce qui rendait moins aisée la compréhension de ces notions.



Prise en charge des séances d'accompagnement psychologique avec remboursement de la Sécurité sociale

Le décret du 17 février 2022 organise le remboursement par le régime obligatoire de l'accompagnement psychologique des patients âgés de 3 ans et plus. Le nombre de séances est adapté au besoin du patient, dans la limite de 8 séances max par année civile. Pas de dépassement d'honoraires et prise en charge à hauteur de 60% par l'AMO avec application d'un ticket modérateur.



Suppression de la référence au CHM dans le tableau de garantie

En prévision de la réduction majeure du nombre d'établissements du conventionnement hospitalier mutualiste (CHM) (41 sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2023) la référence au CHM sera supprimée afin de réduire le volume de réclamations à venir. Il est très probable que nos adhérents ne soient pas hospitalisés au sein d'un établissement conventionné. NB : le tiers payant demeure



Forfait patient urgence

Suite à la loi de financement de la Sécurité sociale, le forfait patient urgences est appliqué par les établissements depuis le 1er janvier 2022.

L'intégration du FPU dans les garanties des offres référencées a été faite et le paramétrage modifié mais les règlements mutualistes n'ont pour l'heure pas été modifiés.



Maintien à l'identique des prestations AMA (Aide aux Mutualistes Aidants) et Handicap / Orphelinat et **amélioration des autres prestations d'action sociale**

L'objectif est d'améliorer la satisfaction adhérent et encore mieux soutenir l'adhérent pour faire face à des difficultés importantes d'origine administrative, médicale, familiale ou sociale. Le dispositif prévoit différentes aides : financières (aides financières non remboursables, prêt social, avance spéciale), service d'aide à domicile, accompagnement militant



Aide aux aidants

Objectif : accompagner les adhérents qui assistent au quotidien son conjoint, pacsé, concubin ou son enfant, ou un ascendant au 1er degré, en état de dépendance totale

- Aide financière fixe de 350€
- Complément variable de 150€(calculée en fonction du quotient familial)

Nb bénéficiaires MGEN en 2020 :
1 651



Handicap

Objectif : soutenir un adhérent, de moins de 60 ans, atteint dans ses facultés mentales, physiques et sensorielles.

- Aide financière en fonction du taux d'incapacité
- Complémentaire variable selon le quotient familial

Nb bénéficiaires MGEN en 2020 :
19 586



Orphelinat

Objectif : contribuer à l'éducation d'un bénéficiaire enfant lors du décès de l'un ou des 2 parents

- Aide financière en fonction de l'âge de l'enfant
- Complémentaire variable selon le quotient familial
- Majoration de 50% si décès des 2 parents ou abandon de l'orphelin par le parent survivant

Nb bénéficiaires MGEN en 2020 :
10 817

1. Données de portefeuille au 31/12/2021
2. Résultats techniques et transferts de solidarité
3. Actualités de l'offre
- 4. Services et prévention MGEN**
5. Promotion de l'offre
6. Questions



- **Consultations en direct** par chat ou visio 24h/24 et 7j/7 où que l'on soit.
- **Médecins et spécialistes agréés** enregistrés au Conseil National de l'Ordre des Médecins : Médecine générale, psychiatrie, ophtalmologie, dentaire, gynécologie, dermatologie.
- **Téléconsultations sécurisées et intégralement prises en charge par MGEN.**

Vos agents ont la garantie d'accéder aux dernières innovations à tarifs négociés, le tout sans avance de frais grâce à :

- **6 900 opticiens** partenaires,
- plus de **4 460 audioprothésistes** partenaires partout en France,
- près de **500 ostéopathes**,
- et **465 centres dentaires** mutualistes.

MGEN protège vos agents : les santé MGEN

100 % utiles, les services Assistance **MGEN** intégrés à leur contrat leur permettent de bénéficier d'une assistance précieuse :

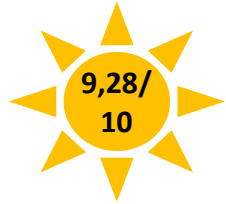
- Aide a domicile lors d'une hospitalisation ou d'une immobilisation au domicile pour votre agent ou l'un de ses enfants
- Aide à domicile en cas de traitement anticancéreux de chimiothérapie ou de radiothérapie
- Soutien en cas d'accident lors d'un déplacement
- Soutien en cas de maladie ou de blessure de l'enfant de l'agent
- Assistance juridique pour les démarches santé



Bilan 2021 des actions de prévention BEST (Bien Être Santé au Travail) auprès du Ministère de la Transition Ecologique



QUELQUES CHIFFRES



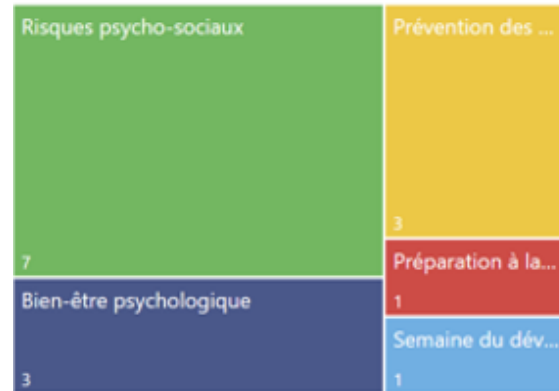
15
actions



445
participants



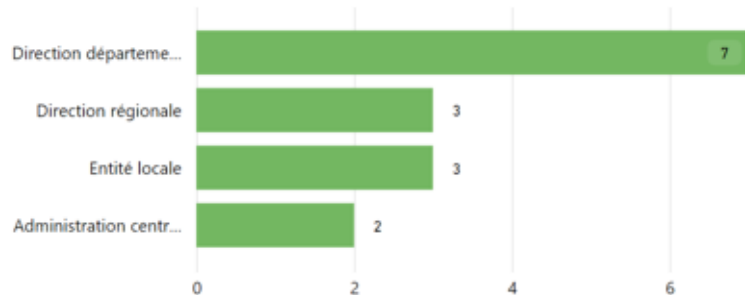
12
départ.



Répartition des 15 actions de prévention par thème



Répartition des actions par population



Répartition des actions par bénéficiaire



DES VERBATIMS

- ❖ *Prévention des TMS – DDT Marine : cette intervention est très intéressante et bien expliquée. Je trouve qu'elle devrait être présentée régulièrement. Merci de nous avoir permis d'assister à cette intervention*
- ❖ *Cette intervention m'a permis d'apprendre énormément sur la performance des TMS. L'intervenante était très pédagogique et j'ai vraiment apprécié qu'elle puisse passer dans nos bureaux pour voir comment nous étions installés et nous donner des conseils*

1. Données de portefeuille au 31/12/2021
2. Résultats techniques et transferts de solidarité
3. Actualités de l'offre
4. Services et prévention MGEN
- 5. Promotion de l'offre**
6. Questions

LES LEVIERS D'ACCOMPAGNEMENT MGEN



WEBINAIRES AGENTS

**CONTRIBUER
À LA COMPRÉHENSION**
de l'enjeu d'une protection
sociale (santé et prévoyance)
avec des exemples concrets
de la vie quotidienne et
présenter l'offre référencée.



PERMANENCES AU SEIN DE VOS ETABLISSEMENTS

**ASSURER
UNE PROXIMITÉ**
au sein de vos structures
pour répondre aux questions
de vos agents et effectuer
un bilan personnalisé.



AFFICHE AVEC QR CODE AU SEIN DE VOS ETABLISSEMENTS

**FACILITER LA PRISE
DE CONTACT**
grâce au QR code
qui renvoie au formulaire
de contact MGEN.



EMAILINGS A VOS AGENTS

**VALORISER L'OFFRE
RÉFÉRENCÉE**
auprès de vos agents
grâce à un emailing
que vous leur adressez

Rappel du plan de promotion de l'offre MET



Sujets ouverts pour information ou discussion

Bilan Webinaire RH

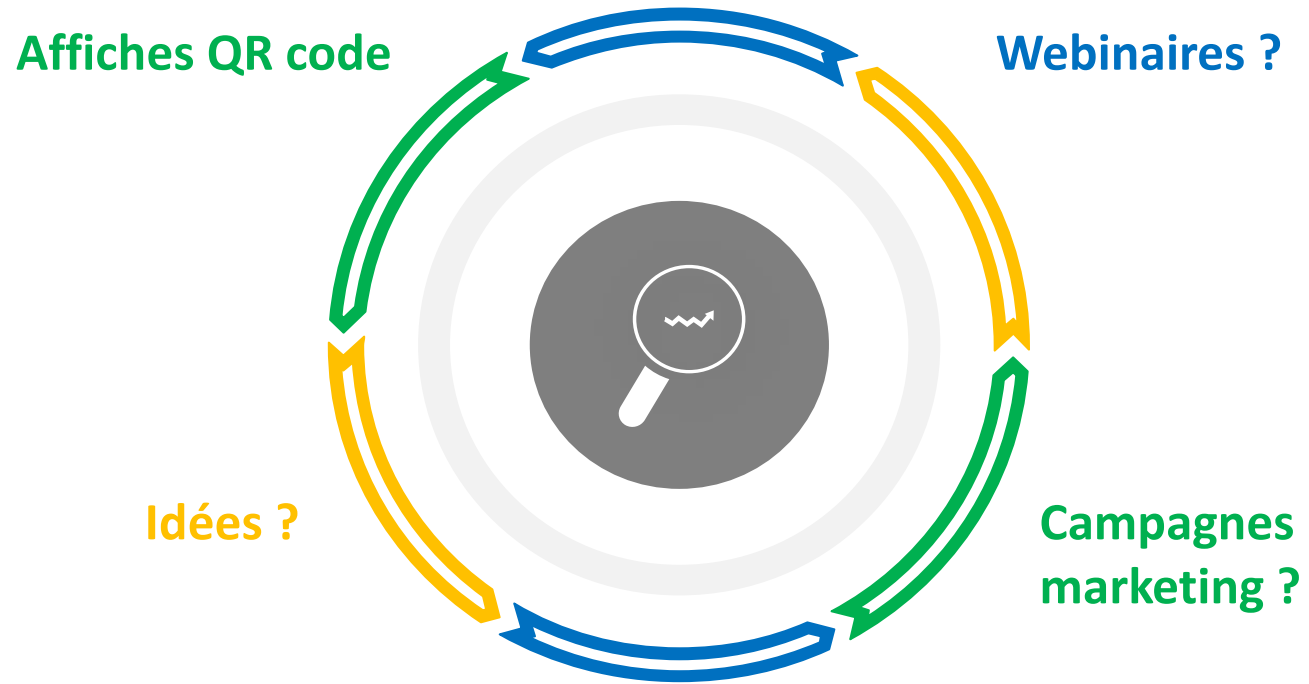
- 8 participants
- Satisfaction impossible à mesurer compte tenu du nb de retours (2) : public « peu satisfait », a priori intéressé par le RO et la réforme PSC et non par l'offre MET

Webinaire agent à replanifier

Enjeu :

- Renforcer la communication sur l'offre, au-delà du RO afin de mieux jouer au mieux son rôle de partenaire dans l'accompagnement et l'information sur la protection sociale des nouveaux agents
- Avoir des contacts au sein des écoles pour promouvoir l'offre

Les actions de valorisation de l'offre



1. Données de portefeuille au 31/12/2021
2. Résultats techniques et transferts de solidarité
3. Actualités de l'offre
4. Services et prévention MGEN
5. Promotion de l'offre

6. Questions

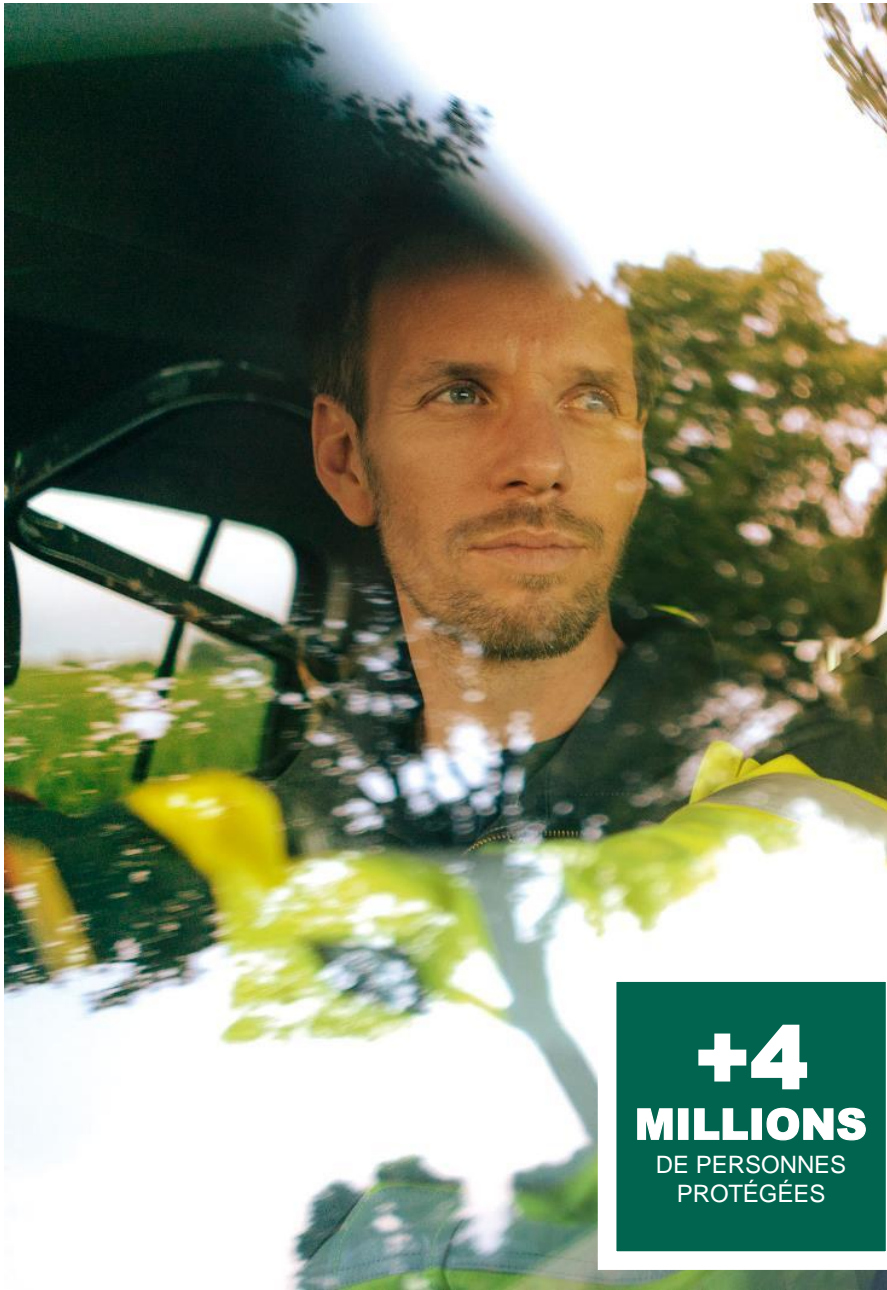
Un temps d'échange



Annexes



1. Le groupe MGEN
2. Le référencement
3. Le réseau MGEN
4. L'offre MET



LE GROUPE MGEN



Première mutuelle de la Fonction Publique, mutuelle historique de référence des ministères en charge de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation et de la Culture.

Assure la protection sociale d'une part importante des agents de vos Ministères et établissements suite au **rapprochement avec MGET en 2016**

Organisme à but non lucratif, indépendant de tout pouvoir politique ou financier.

Acteur global de santé et de la protection sociale avec pour objectifs de :

- favoriser l'innovation et la recherche,
- réduire les inégalités de santé,
- participer à l'efficacité du système de santé,
- conforter la démocratie sanitaire.

+4
MILLIONS
DE PERSONNES
PROTÉGÉES

3 500
MILITANTS

10 114
SALARIÉS

102
SECTIONS
DÉPARTEMENTALES

35
ÉTABLISSEMENTS
SANITAIRES,
MÉDICO-SOCIAUX
ET DE SANTÉ

LE RÉFÉRENCIEMENT

**MGEN EST LE SEUL ORGANISME RÉFÉRENCÉ
PAR VOS MINISTÈRES, DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019
ET CE POUR UNE DURÉE DE 7 ANS**

MGEN est référencée comme la mutuelle Santé-Prévoyance des personnels actifs (agents) et retraités des **Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la Mer ainsi que leurs établissements publics* associés.**

Une volonté de la part des ministères de proposer à l'ensemble de leurs agents une excellente couverture en santé et prévoyance.

Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, depuis le 1^{er} janvier 2022, votre Ministère participe à hauteur de 15€ brut/mois pour la mutuelle santé des agents.

* ANAH, ANCOLS, CEREMA, CGLLS, IGN, Météo France, OFB (ONCFS + AFB), Voies Navigables de France, ENTPE, Agences de l'eau (x 6), Parcs nationaux (x 10), ACNUSA et Conservatoire du littoral...



LE RÉSEAU MGEN

Des sections départementales / Espaces Mutuels : la proximité, la relation humaine, l'écoute et le conseil sont au cœur de nos priorités pour assurer un service de qualité auprès de vos agents.

Retrouvez votre section sur notre site
<https://proximite.mgen.fr/>

Un centre de contact dédié pour répondre à toutes les questions :



09 72 72 38 38

(service + prix appel)

**DES CONSEILLERS EXPERTS RÉPARTIS
DANS 102 SECTIONS DÉPARTEMENTALES
ET 26 ESPACES MUTUELS**

MGEN PROTÈGE VOS AGENTS POUR LEUR RÉGIME OBLIGATOIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

MGEN gère le régime obligatoire des agents des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la Mer ainsi que leurs établissements publics associés.

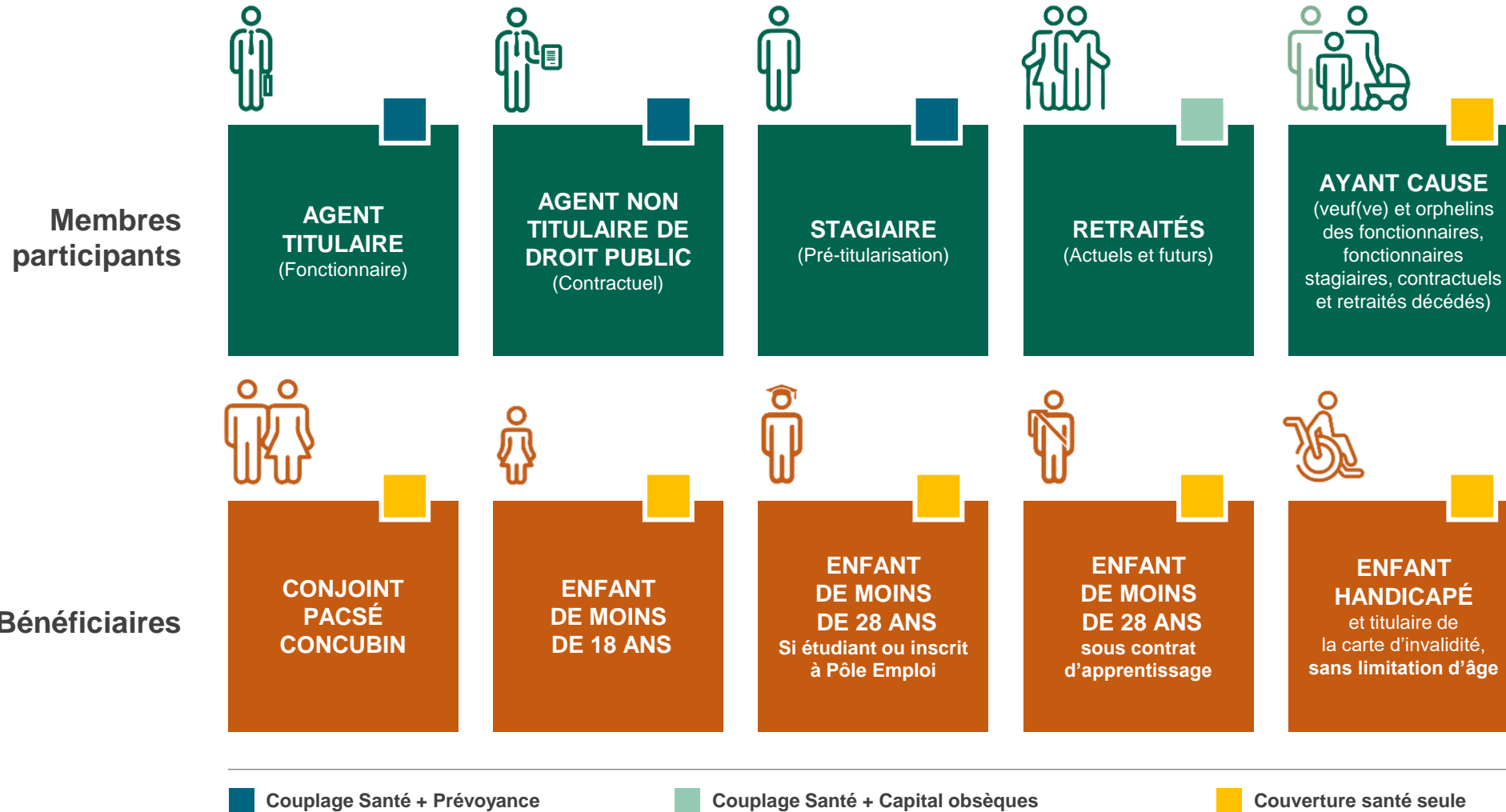
MGEN est habilitée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie à gérer le régime obligatoire et en applique la réglementation et les consignes.

A ce titre, elle gère :

- Le remboursement des frais de santé de ses assurés
- Le suivi des demandes auprès des services médicaux des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)
- Le versement des Indemnités Journalières aux agents contractuels
- La réalisation de multiples actions dans le domaine de la prévention et de l'information santé

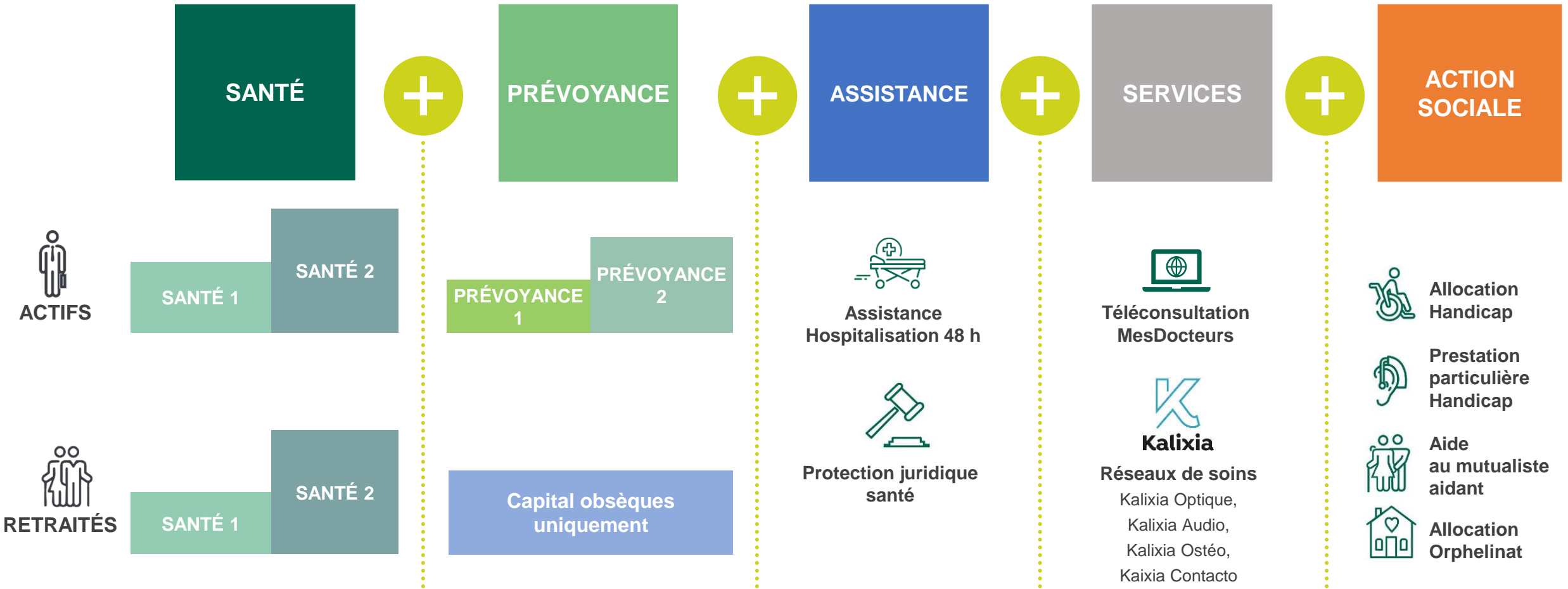


MGEN PROTÈGE VOS AGENTS POUR LEUR COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : ÉLIGIBILITÉ À L'OFFRE



« Maintien des garanties santé et prévoyance en cas de mise en retraite pour invalidité ou licenciement pour inaptitude, et maintien des garanties santé en cas de démission, licenciement ou fin de contrat. »

L'OFFRE MGEN ÉCOLOGIE ET TERRITOIRES



MGEN PROTÈGE VOS AGENTS POUR LEUR COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



POUR LES SOINS COURANTS

Couverture des actes médicaux chez le médecin, des médicaments, des examens de laboratoire.



POUR L'HOSPITALISATION

La prise en charge : honoraires médicaux et chirurgicaux, hébergement, forfait journalier, chambre particulière.



POUR LES YEUX, LES DENTS, LES OREILLES

L'accès à des soins de qualité en optique, dentaire, audiologie avec des avantages tarifaires et sans avance de frais grâce au tiers payant.



POUR SE SOIGNER AUTREMENT

Osthéopathie, acupuncture, diététique, chiropraxie... : MGEN intègre un forfait pour prendre en charge une partie des dépenses.

**LE 100% SANTÉ
C'EST COMPRIS
AVEC MGEN !**

Intégrés à tous les **contrats MGEN**, le **100% Santé** assure à vos agents un **reste à charge zéro** sur une sélection de soins de qualité et optique, dentaire et audiologie.

MGEN PROTÈGE + QUE LA SANTÉ DE VOS AGENTS

PRÉVOYANCE

MGEN couvre les risques lourds pour aider vos agents à préserver leur niveau de vie et celui de leur famille.

Immobilisation, invalidité, décès : parce qu'un accident de la vie ne prévient pas toujours, **MGEN** intègre des **garanties Prévoyance** pour maintenir les ressources financières de vos agents, le confort de leurs proches et l'éducation de leurs enfants.

ACTION SOCIALE

Vivre une période financière difficile, cela peut arriver à tout le monde. C'est pourquoi **MGEN** prévoit des aides exceptionnelles pour les agents en situation de fragilité.



Allocation Handicap



Prestation particulière Handicap



Aide au mutualiste aidant



Allocation Orphelinat